



ENSEMBLE POUR LES DROITS DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP !

À l'instar des athlètes des Jeux Paralympiques, nous avons nos propres défis à relever et des records à battre. Bien que nos épreuves soient administratives, le travail, la persévérance et l'esprit d'équipe nous unissent, que nous finalisons un dossier ou franchissions la ligne d'arrivée.

Le 3 septembre 2024, une réunion s'est tenue pour améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap sur le Centre Pénitentiaire (CP) d'Aix-Luynes.

Participants :

- La directrice des ressources humaines (DRH) du CP Aix-Luynes,
- Pierre Ruiz, référent handicap régional pour **FO Justice PACA-Corse**,
- Imane PAU, secrétaire locale **FO Justice** du CP Aix-Luynes,
- Référent local handicap.

De nombreux sujets ont été abordés. **FO Justice PACA-Corse** **INSISTE** sur la nécessité de répéter ce type de réunion dans tous les établissements de la DISP de Marseille. Les défis liés au handicap des agents ne s'arrêtent pas seulement aux portes du CP d'Aix-Luynes, de nombreux agents, ont un handicap qu'il soit visible ou non, et méritent une attention égale.

FO Justice PACA-Corse vous rend compte de cette réunion et reste mobilisée pour faire entendre vos voix et bâtir un environnement de travail inclusif et solidaire :



1 - POINT DE VIGILANCE : STATIONNEMENT POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SUR AIX 2

Il est crucial d'accroître notre vigilance concernant les places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap. Nous devons garantir non seulement un nombre suffisant de ces emplacements, mais aussi leur accessibilité et leur respect par tous les membres du personnel.

Le respect de ces places est une attention particulière envers nos collègues en situation de handicap et répond à une obligation légale incontournable.

2 - AFFICHAGE DES CONTACTS CLÉS EN MATIÈRE DE HANDICAP

Pour renforcer la visibilité des interlocuteurs essentiels dans le domaine du handicap, nous proposons d'installer un affichage clair et accessible des coordonnées du référent handicap local, ainsi que des autres acteurs impliqués. Cet affichage sera placé dans les lieux suivants :

- Salles d'appel
- Vestiaires
- Accueil des nouveaux arrivants



Cette initiative vise à garantir un accès rapide à l'information pour tous les agents, en particulier ceux en situation de handicap.

3 - AMÉLIORER LA RÉACTIVITÉ ET LA COORDINATION RH / RÉFÉRENT HANDICAP / ASSISTANTE SOCIALE

Un axe prioritaire à optimiser est la réactivité et la collaboration entre les Ressources Humaines, le Référent Handicap et l'Assistante Sociale. Une coordination renforcée est essentielle pour :

- Identifier rapidement les agents en situation de handicap ou en cours de reconnaissance
- Assurer un accompagnement personnalisé
- Répondre de manière efficace et proactive aux besoins spécifiques des agents

4. COMMUNICATION ET SUIVI DES DÉMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Il est essentiel de renforcer la communication entre les services et les agents lors de l'identification de besoins spécifiques. Un retour régulier sur les démarches engagées, accompagné d'un calendrier prévisionnel des mesures, est indispensable. Cette transparence permettra de :

- Rassurer les agents
- Les tenir informés de l'avancement des solutions mises en place

5. AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION SUR LES DROITS ET AMÉNAGEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Une communication améliorée concernant les droits, les aménagements possibles et les aides disponibles pour les agents en situation de handicap est nécessaire. Le lien entre le service RH et le Référent Handicap doit être renforcé, notamment lors de la déclaration de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Les informations à communiquer incluront :

- Les priorités des lignes directrices de mobilité
- Les options de temps partiel pour motif de handicap
- L'accessibilité des lieux de travail
- Les aides financières pour les agents et leurs enfants en situation de handicap

FO Justice PACA-Corse et **FO Justice du CP d'Aix-Luynes** souhaitent remercier tous les participants pour leur engagement lors de cette réunion de travail.

Les échanges ont été riches et constructifs, et **FO Justice** est convaincu que les mesures discutées contribueront à améliorer les conditions de travail des agents en situation de handicap.

FO Justice PACA-Corse invite la direction du CP Aix-Luynes ainsi que tous les établissements de la DISP de Marseille à poursuivre ces réflexions et à rester attentifs aux besoins des agents, afin de garantir un environnement de travail inclusif et respectueux des droits de chacun.

Le handicap n'est pas un choix personnel, mais une réalité que de nombreuses personnes portent. Il ne devrait pas être considéré comme un fardeau pour l'administration, mais comme une richesse qui enrichit la diversité et l'inclusion au sein des équipes.



**Pour FO Justice PACA-Corse le handicap n'est pas un obstacle à la réussite !!!
Chaque différence est une source de richesse !!!**

UISP FO Justice PACA-Corse – le 10 septembre 2024

